

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

### SEANCE DU 11/04/2016

---

Le lundi 11 avril 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 5 avril 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER, Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. CALMARD, ROYER, DAYME

**ABSENT MOMENTANE (rapport 331 et 333)** : M. BROLIQUIER

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. CALMARD pouvoir à M. CHAILLET  
M. ROYER pouvoir à M. BROLIQUIER  
M. DAYME pouvoir à Mme DOR

<b>ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29/02/16</b>
---

**M. Gibert** : Bonsoir à tous. Le Maire va avoir dix minutes de retard, ce que je vous propose c'est de commencer pour gagner un peu de temps.

**02/16/331** Autorisation de programme n° 2015-1 "Vidéo protection PEP 2015-2020", programme 00018 "Sécurité/Prévention des Risques". Lancement du projet d'installation de caméras supplémentaires dans les secteurs des 1er, 2e et 7e arrondissements.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. Gibert** : Actuellement il y a cinq caméras installées sur la Place Bellecour et il y a deux caméras supplémentaires qui vont être installées. Une au débouché de la rue Gasparin sur la partie nord et une sur la partie centre ouest vers le restaurant Bocuse. Après l'installation de ces deux caméras nous aurons sept caméras autour de la place Bellecour qui sera sécurisée au niveau de la vidéosurveillance.

Pour rappel une caméra coûte 3000 euros mais avec l'installation, on arrive au total entre 12 000 et 13 000 euros.

Concernant cette fan-zone dont on parle beaucoup dans la presse actuellement. Au niveau de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement on travaille en bonne collaboration avec la mairie centrale pour que tout se passe bien. On a tous la même préoccupation : qu'il n'y ait pas de problème de sécurité. On lit des chiffres différents selon les intervenants mais on estime qu'il y aura entre 15 000 et 22 000 personnes présentes sur la place Bellecour. Pour rappel, elle sera entourée par des barrières. Il y aura entre 100 et 120 gardiens de sécurité de la société Biblos. A cette occasion, il y aura le groupe opérationnel mobile, donc des policiers municipaux, les premiers qui seront armés et opérationnels. Il y aura aussi une compagnie de CRS supplémentaire ainsi que tous les policiers nationaux puisqu'ils ne pourront prendre aucun congé durant cette période entre le 10 juin et 10 juillet. Ce n'est pas très amusant pour eux, mais c'est indispensable pour avoir un maximum de policiers disponibles. Les personnes qui rentreront sur la zone seront palpées par des vigiles, aucun colis, valise ne sera accepté. Des portiques de sécurité seront également installés. La seule question que je me pose : que va-t-il se passer à l'extérieur ? J'ai bien compris que l'intérieur de la zone allait être très sécurisé mais quid de l'extérieur ? Des milliers d'habitants, de professions libérales, de commerçants sont concernés. Des questions se posent, on l'a vu avec Sophie Descour avec les examens qui ont lieu à ce moment-là. Comment réviser sereinement ? On va continuer à être très vigilants, nous les élus d'arrondissement et à travailler en bonne collaboration avec la mairie centrale pour que tout se passe bien.

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
**13 VOIX POUR**

---

**02/16/333** Lyon 2e - Constitution de servitude de passage sur la parcelle appartenant à Lyon Métropole Habitat sise 42 rue de Condé au profit de la Ville de Lyon - EI 02007.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
**13 VOIX POUR**

---

**02/16/336** Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec droits réels consentie par la Ville de Lyon au profit de la Société GDSOL KAPPA, en vue de l'implantation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 206 kWc sur le toit du Gymnase Chanfray sis 1 rue Casimir Périer et avenant n° 1 au bail emphytéotique du 20 novembre 1996 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – EI 02173.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz :** On a toujours une vision positive à ce genre d'installation qui favorise les énergies renouvelables et aussi favorise l'installation de voitures électriques si on veut promouvoir la transition énergétique au sein de la mobilité sur la presqu'île. Que du positif dans cette proposition, il s'agit d'une centrale de 1000 m<sup>2</sup>, ce n'est pas rien et on sera prudent sur l'impact de la structure du gymnase parce que l'étanchéité devra être refaite pour accueillir cette structure. Il faudra éviter qu'on se retrouve dans une situation de fuite sur les installations sportives. Je vous demande de voter favorable ce dossier

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. Broliquier :** Je vous prie d'excuser mon retard, je reprends la présidence de la séance. J'ai cru comprendre que vous n'aviez pas présenté les rapports 332, 334 et 335. Donc je vais présenter le rapport 332.

---

**02/16/332** Lyon 2e - Mise en place d'une tarification forfaitaire dans le cadre de la mise à disposition d'une salle de réunion située 7 rue de Savoie - EI 02 001.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose de voter ce rapport, ce qui nous pose quelques problèmes parce que, lors du précédent Conseil d'arrondissement, cette assemblée a voté pour l'intégration de cette salle à l'inventaire des équipements de proximité du 2<sup>e</sup> arrondissement gérés par l'arrondissement.

Nous l'avons expliqué à cette époque, de par sa nature, sa taille et son usage, cette salle a vocation à être gérée par l'arrondissement qui l'intégrera à effectifs constants dans ses équipements transférés.

Notre délibération approuvée à la majorité a été transmise à la Préfecture, donc elle a été, à priori, considérée comme conforme. A ce titre, elle devrait, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, être inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 25 avril prochain.

Or, dans les commissions qui ont étudié les rapports présentés à l'ordre du jour du 25 avril, on s'aperçoit que notre délibération ne figure pas à l'ordre du jour. Alors, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons donc été dans l'obligation de demander par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 avril à M. le Maire de Lyon, la convocation de la commission mixte paritaire. C'est une commission qui est prévue par la loi PLM de 1981 1982 mais qui n'a jamais, à ma connaissance, été réunie dans notre ville. Nous l'avons demandée parce que, lorsqu'on reprend le texte du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission a pour vocation de définir les conditions d'admission et d'utilisation des équipements dits de proximité.

Cette commission, supposée se réunir une fois par an, ne s'est jamais tenue en 15 ans de mandat de Gérard Collomb. Les équipements évoluant, il est temps, à notre avis, de réactualiser la liste des équipements transférés dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement ; sachant que nous ne sommes pas, à notre connaissance, le seul arrondissement à faire cette demande. D'autres arrondissements se retrouvent face à des problèmes identiques au nôtre. Je pense qu'une fois tous les 15 ans, ce n'est pas abuser de la bureaucratie mais au contraire, bien garantir le bon fonctionnement de la démocratie par une juste application du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a des règles dans notre République qui régissent la gestion locale et il serait souhaitable de les appliquer.

Aujourd'hui, sans réponse de la Ville de Lyon sur la stricte application des règles, je propose à la majorité de ce conseil de voter contre ce dossier dont la seule présentation à l'ordre du jour de notre conseil sans décision préalable de la Commission mixte fait fi de toutes les procédures qui sont inscrites dans les textes réglementaires. Nous avons du mal à comprendre pourquoi, sans aucune réponse de la part de la Ville de Lyon, on nous demande d'approuver ce dossier.

**M. Bernard :** Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, il est vrai que ce dossier revient pour la deuxième ou troisième fois. J'ai l'impression que vous en faites une affaire personnelle. Ce que je regrette beaucoup. Alors que la volonté de la mairie centrale, c'est de pouvoir mutualiser des salles dont elle dispose et dont elle a la gestion, vous vous focalisez sur cette petite salle depuis un an. Le 1<sup>er</sup> arrondissement pourrait aussi la revendiquer, vous savez qu'il manque un certain nombre de salles comme celle-ci. Est-ce que pour autant il faut réunir le ban et l'arrière-ban avec une commission paritaire. Vous savez bien que n'ayant pas la majorité à la mairie centrale, je ne vois pas comment vous allez pouvoir faire modifier ce qui a été décidé par le Maire de Lyon.

**M. le Maire :** Je vous remercie de votre intervention Monsieur le conseiller. Cette salle est sur le territoire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, la mairie d'arrondissement avait déjà exprimé par avance son souhait à titre officieux, nous l'avons ensuite exprimé à titre officiel au sein du conseil municipal. Je l'avais fait en tant que membre du conseil municipal. La dernière fois le conseil d'arrondissement a arrêté une décision. Le conseil d'arrondissement s'est officiellement réuni et a arrêté une position officielle. Il aurait donc été assez logique, à partir du moment où une assemblée élue par le peuple arrête une décision, que celui qui se retrouve face à cette décision, c'est-à-dire M. le Maire de Lyon, nous fasse part de son sentiment, nous réponde mais ne passe pas complètement sous silence une demande arrêtée par l'ensemble du conseil. La seule réponse qui arrive, c'est cette délibération qui nous demande de voter des tarifs. Il y a une règle. Cette règle a été déterminée par la loi. Cette loi a été votée par une majorité, qui à l'époque, était celle de vos amis. Vous ne pouvez pas dire que cette loi est mauvaise, cette loi a été arrêtée. Aujourd'hui, on ne respecte pas cette loi. Nous, nous demandons le respect de la loi. Et si nous n'arrivons pas à l'obtenir de gré à gré, nous irons jusqu'au bout pour demander le respect de la loi. Je n'en fais absolument pas une affaire personnelle, je suis seulement dans la demande de l'application stricte de la loi.

**Mme Dor :** Juste une remarque à faire, M. le Maire, c'est sur la stricte application de la loi qui est une notion que je pratique. Il me semble que peut-être, vous n'avez pas la bonne lecture du Code des Collectivités Territoriales qui, dans les dispositions que vous avez visées, dans votre courrier au Maire, vise une disposition qui prévoit la réunion de commission paritaire seulement à partir du moment où les équipements ont été transférés à l'arrondissement. Or là, nous ne sommes pas dans cette situation, cet équipement n'a pas été transféré en gestion à l'arrondissement. Le fait que vous vous placiez en arguant d'une contravention par le Maire de Lyon dans une posture qui serait contraire à la loi, n'est peut-être pas tout à fait exact. Voilà ce que j'avais à dire.

**M. le Maire :** Nous verrons, pour le moment je ne peux pas accepter que l'on fixe des tarifs alors que le gestionnaire de cette salle n'est pas officiel. La procédure suivra son cours et, en fin de compte, nous verrons si une salle de 100 m<sup>2</sup> doit être gérée par la mairie centrale alors qu'elle n'en gère aucune autre de cette taille, ou, si jamais elle doit être gérée, comme les autres équipements de proximité, par la mairie d'arrondissement.

**M. Bernard :** M. le Maire, n'en faisons pas une polémique, ce n'est pas nous qui faisons une polémique, je vous rappelle qu'il y a un an, le conseil municipal avait déjà voté une délibération pour cette salle.

**M. le Maire :** Il y a eu le vote pour des travaux mais il n'y a pas eu de vote pour la gestion.

**M. Bernard :** Si vous pensez que c'est très important de se battre pour ces 160 m<sup>2</sup>.

**M. le Maire :** Même pas 100 m<sup>2</sup>.

**M. Bernard :** Il y a des choses plus importantes sur notre arrondissement !

**REFUSE A LA MAJORITE**

**11 VOIX CONTRE**

**3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme**

**1 ABSTENTION : Mme de Lavernée**

---

**02/16/334** Attribution de subventions ponctuelles pour un montant total de 5 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/335** Attribution d'une subvention ponctuelle de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'Association de Management de Centre-Ville de la Presqu'île de Lyon - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'occupation du domaine privé.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/337** Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**Mme de Lavernée** : Pour la crèche Savoie Lamartine il s'agit seulement d'un avenant. Cet avenant a été fait car, sur le même site, il y a un local associatif qui n'a pas de compteur EDF différent de la crèche. La Ville de Lyon prend à sa charge la totalité des factures d'électricité et refacturera à la crèche Savoie Lamartine. C'est un dossier technique, je vous demande de l'approuver.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/338** Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Pour ces Lions, j'ai décidé d'attribuer des subventions à trois clubs : Lyon Perrache Futsal, Asperly Volley Ball et Systema Lyon qui est un club d'art martial Russe de Lyon voire même de la Métropole. Il est installé sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement. C'est un art martial qui fait de plus en plus d'adhérents sur l'arrondissement et Lyon. Je vous demande d'approuver ces subventions et d'apporter tout votre soutien à nos sportifs.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/339** Lyon 2e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public et de droit de passage à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de la société ERDF (ex RTE EDF Transport) pour l'accès au poste de transformation situé 2 rue du Port du Temple - parcelle cadastrée AI 250 - EI 02 001.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz** : Je vous demande de voter favorablement ce renouvellement. On profitera de ce renouvellement pour intégrer les nouveaux usages et les contraintes inhérentes aux occupations du passage. C'est-à-dire à la présence d'un groupe scolaire, d'une crèche, de locaux associatifs et de stockage. Cela étant dû certainement aux ondes et à la présence d'électricité.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/340** Approbation d'une convention avec l'Education Nationale organisant l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/341** Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 773 599 euros - Opération : travaux d'amélioration dans 4 résidences (Lyon 1er : 26, rue Leynaud ; 44, rue Burdeau et 16, rue Sainte Clothilde - Lyon 2e : 6, rue de la Poulallerie).

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/342** Lancement de l'opération n°62001599 "Mise en valeur du fronton de la Grande Poste" à Lyon 2e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 320 000 euros - Autorisation de signer une convention avec la SCI Tertiaire Mixte, propriétaire de l'immeuble de la Grande Poste, pour la mise en place et l'entretien de l'installation d'illumination.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/343** Lyon 2e - Lyon Confluence 1ère phase - Acquisition en VEFA auprès de la SCCV "Les Jardins Denuzière" d'un local aménagé en rez-de-chaussée destiné à l'accueil d'activités associatives place Renée Dufourt- EI 02259 - N° inventaire 02259A001 - Lancement de l'opération n° 02259001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2 «Aménagements Solidarités jeunesse 2015-2020 », programme 00001.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** Un commentaire sur ce dossier. Encore une fois la Ville, à notre sens, n'applique pas le code Général des Collectivités Territoriales. Exactement comme dans le dossier que nous avons vu précédemment. Celui-ci stipule que le Conseil d'arrondissement, comme il est consulté sur le PLU-H et cela a été fait en grandes pompes, « est consulté dans les mêmes conditions avant toute délibération du Conseil municipal portant sur un projet d'opération d'aménagement ». Or là, on ne nous consulte pas, on nous met devant le fait accompli, on nous demande de passer directement à l'achat sans autre information. Nous en étions restés, il y a quelques mois, sur un projet de salle associative sur lequel nous avons été consultés dans le bâtiment porche de l'ancien marché gare. Nous avons eu l'occasion de donner des avis. Nous sommes bien persuadés qu'une salle associative et familiale est indispensable sur ce secteur et nous voterons donc cette délibération. Nous demandions cette salle depuis des années. Mais nous n'avons pas de précisions aujourd'hui, ni de visibilité sur l'avenir de cette salle. C'est-à-dire ces 207 m<sup>2</sup> nous n'en connaissons pas la destination : est-ce que ce sont des salles d'activités, de bureaux ? Quels aménagements sont prévus ? Et nous ne savons pas en quoi cette salle répondra réellement aux besoins locaux ? Nous ne savons pas qui gèrera cette structure ? Nous ne connaissons pas le détail de l'affectation de cette salle, de son entretien et de sa destination future. Ce dossier a été ficelé dans notre dos sans information préalable et nous souhaitons légitimement évoquer toutes ces questions avec précision avant que toutes les décisions ne soient définitivement prises. Aujourd'hui, nous lançons un appel au Maire de Lyon, nous souhaitons qu'à la réunion de la commission mixte que nous avons déjà demandée au sujet du premier dossier, il y ait un point supplémentaire à l'ordre du jour pour une application complète du Code Général des Collectivités Territoriales sur cet équipement pour savoir la façon dont il fonctionnera et à qui il sera destiné. Je propose à la majorité de ce conseil d'arrondissement de voter pour l'acquisition de cette salle.

**M. Bernard :** M. le Maire, je ne peux pas vous laisser dire que c'est l'effet du Prince. Le Maire de Lyon n'est pas le Prince de la Métropole. Par contre, je sens que vous, vous voulez marquer votre territoire et que le 2<sup>ème</sup> arrondissement, si cela ne passe pas sous votre coupe, rien ne peut aller. Je suis un peu surpris car il s'agit que de choses positives, la preuve puisque vous l'approuvez. Vous êtes en train de chercher je ne sais qu'elle petite bête pour essayer d'exister. Je le regrette bien entendu, parce que la société toute entière, surtout celle de Perrache, elle évolue en qualité, en compétence, en solidarité et fraternité. Je ne vois pas en quoi de ne pas savoir aujourd'hui à quel gestionnaire vont être dédiés ces 207 m<sup>2</sup> vous dérange. Cela va être sous couvert de la Ville de Lyon, ça me paraît essentiel puisque c'est la Ville qui va payer ces 600 000 euros. Je ne vois pas ce que vous cherchez là encore ! Vous laissez penser que le Maire de Lyon fait tout ça dans votre dos. C'est tellement vrai que vous faites partie, comme moi, du conseil d'administration de la SPL. Ce dossier vous le connaissez. Je vous en prie, n'essayons pas de chercher des polémiques là où il n'y a pas lieu d'en avoir.

**M. le Maire :** Vous avez une conception, M. Bernard, de la démocratie qui me laisse pantois ! Il y a un minimum de règles, de procédures. Vous dites qu'on a parlé de ce dossier en conseil d'administration de la SPL auquel j'appartiens. Il n'y a pas eu de rapport sur ce dossier au conseil d'administration de la SPL ! Vous dites que je cherche la petite bête. C'est une petite bête à 600 000 euros ! Une salle associative que l'on attend depuis des années ce n'est pas rien dans un quartier. Nous sommes extrêmement proches des associations et de la vie démocratique et nous qui avons été élus démocratiquement par le peuple, je ne vois pas comment vous pouvez justifier, ne serait-ce qu'un instant, le fait que l'on apprenne cela par des rapports administratifs. Ni qu'on nous demande notre avis, sauf aujourd'hui, une fois que tout est bouclé ! Je comprends que vous ayez envie de défendre votre patron, le patron de la majorité municipale, mais j'ai beaucoup de mal à comprendre comment vous pouvez dire qu'il est normal qu'on ne nous ait rien dit, que la majorité de ce conseil qui a remporté les élections avec la majorité des voix, ne soit pas informée et que cela soit logique et normal ! C'est vrai qu'une petite bête à 600 000 euros, ce n'est pas grand-chose, sauf que 600 000 euros c'est deux fois le budget annuel de la mairie d'arrondissement ! C'est un équipement qui nous tient à cœur depuis des années.

Chaque fois qu'il y a eu une opération depuis 15 ans dans cet arrondissement, dans ce secteur-là, on s'est dit « est-ce que ce n'est pas là qu'on pourrait mettre la salle associative ». On s'était posé la question aussi au moment de la construction de la MJC pour savoir si jamais il fallait faire un seul bâtiment ou plusieurs, etc... cela fait 15 ans qu'on en parle et aujourd'hui on apprend par un rapport que le Maire de Lyon a décidé tout seul. Je ne considère pas ça normal. Je considère cependant que la décision de fond, l'acquisition même est bonne, donc je voterai ce rapport.

**M. Bernard :** M. le Maire, je vous ferai remarquer que nous appartenons tous, ici, à des commissions en mairie centrale. Ce dossier est passé en commission.

**M. le Maire :** Oui, elle a eu lieu vendredi matin.

**M. Bernard :** On travaille tous sur ces dossiers en commission.

**M. le Maire :** Et alors ?

**M. Bernard :** Ne dites pas que vous n'êtes pas au courant et que c'est aujourd'hui que vous l'apprenez !

**M. le Maire :** Je l'ai appris il y a 15 jours dans le rapport ! Je ne l'ai pas appris vendredi dernier, quand je dis aujourd'hui c'est dans les jours précédents !

**M. Bernard :** Vous ne pouvez pas me faire croire que vous ne vous êtes pas élevé en commission ou alors vous n'étiez pas présent !

**M. le Maire :** En commission les questions ont été posées mais c'était vendredi matin il y a 3 jours.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/344** Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 8e et 9e - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social – Adaptation du montant de l'opération 69059005, affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3 "Habitat PEP 2015-2020", programme 00016 et attribution de subventions – Autorisation de signature de conventions.

**RAPPORTEUR :** Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** Bien que nous émettions des réserves à la surproduction de logements sociaux à Confluence, je vous propose de voter favorablement pour pouvoir répondre le plus largement possible aux demandes des ménages de notre arrondissement.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/15/345** Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'événement "Eurhône" du 25 juin 2016.

**RAPPORTEUR :** Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** C'est un événement festif et drôle, par les temps qui courent cela peut égayer notre société. Je vous demande de voter pour cette subvention.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---



**02/16/346** Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à septembre 2016 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 13 au 16 mai 2016 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/347** Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions type.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/348** Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Lyon Bande Dessinée Organisation pour l'organisation du Festival Lyon Bande dessinée les 3, 4 et 5 juin 2016 - Approbation d'une convention cadre.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Comme chaque année, au mois de juin, la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement participe à ce festival et accueille une exposition dans le cadre de ce festival avec cette année, la mise en valeur d'artistes lyonnais.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/349** Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Le CRIJ est une association qui fonctionne bien, surtout depuis que l'excellente nouvelle présidente, Mme Kuntz, a pris ce CRIJ en main. Il s'y passe des choses assez qualitatives. Je vous demanderai de soutenir cette subvention ainsi que celles présentes dans le rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/350** Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations patrimoniales, pour un montant de 12 800 euros - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP).

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Lorsqu'on parle de mise en valeur du patrimoine lyonnais, on est forcément favorable.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/351** Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon-service archéologique de la Ville de Lyon et SNC Hôtel Dieu Réalisation pour la mise en œuvre d'une fouille archéologique sur le site de l'Hôtel Dieu, Tranche G.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges** : Aujourd'hui, tous les habitants ont pris possession des lieux et y vivent, ils sont très contents.

Avec la baisse du taux du livret A du 1<sup>er</sup> août dernier à un niveau de 0,75% les modèles de délibérations de la caisse des dépôts et consignations ont fait l'objet de modifications. Cette baisse du taux du livret A conséquente pour les épargnants a aussi des conséquences sur la garantie des emprunts sur la production des logements sociaux. Bien que je déplore les conséquences des choix économiques de notre gouvernement actuel, je vous propose de voter favorablement cette délibération afin de soutenir les bailleurs sociaux et les efforts supplémentaires qu'ils doivent consentir.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/352** Adhésion à l'association de la Chapelle du Grand Hôtel Dieu de Lyon

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire** : Dans vos rapports reçus par courrier nous avons joint une délibération qui provenait du conseil d'arrondissement qui vous proposait l'adhésion à l'association de la Chapelle du Grand Hôtel Dieu de Lyon. C'était une façon pour nous qui sommes très attachés à la rénovation de ce joyau architectural et qui avons accompagné depuis le début le combat puis les travaux pour arriver à une rénovation, de marquer avec cette adhésion de 100 euros symbolique notre attachement à ce dossier et à la communauté qui œuvre actuellement pour la rénovation de ce bâtiment. Après avis et échanges avec la Ville nous nous sommes aperçus que, juridiquement, il n'était pas nécessaire de délibérer. Je retire donc ce rapport.

**DOSSIER RETIRE**

---

**02/16/353** Modification de la délibération n° 2015/1343 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 577 274 euros - Opération : acquisition, amélioration de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 16, Dubois à Lyon 2<sup>e</sup>.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**M. le Maire** : Je souhaite vous signaler une date, celle de la sortie du plan patrimoine. Le conseil de quartier Bellecour/Carnot, il y a un peu plus d'un an maintenant, a fédéré les deux autres conseils de quartier pour effectuer un énorme travail de collectes historiques et d'éditions. Aujourd'hui, le plan patrimoine de la presqu'île, du 2<sup>ème</sup> arrondissement plus exactement, est imprimé. Ce plan sera lancé officiellement le 17 mai prochain, ici dans cette salle à 18h30. Vous allez recevoir une invitation mais sachez qu'aux côtés des membres du conseil de quartier et de toutes les associations qui ont participé à ce plan patrimoine, vous êtes déjà les bienvenus pour fêter la sortie de ce plan.

La séance est levée à 19h05